

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 24 Février 2010

Le 24 février, le Conseil de Communauté dûment convoqué le dix huit février deux mil dix, s'est réuni à la Maison Intercommunale de GUICHEN, sur la convocation que lui a adressée Monsieur Guy APPERE, Président.

PRÉSENTS :

MM. PAQUET Isabelle (suppléante de RIU Jean-Paul), CHASLES Paul, RENAUD Jean-Marc, DANO Pierre, LEPRETRE Christian, LEGOURD Yannick, BACHELOT Michel, GOURRONC Philippe, GOUGEON Jean-Pierre, LERAY Annick, RUFFAULT Joseph, SAULNIER Armelle, CROSLARD Pascal, SIELLER Joël, RICAUD Elif, BIGOT Sylvana, LEPAGE Michel, DELFAU Christiane, FLATTOT Sylvie, CHERADAME Anne (suppléante de LEPORTE Daniel), LETOURNEL Jean-Pierre, CLOTEAUX Gervais (suppléant de PIQUET Michel), GUILLEME Jean-Claude, HERVE Pascal, APPERE Guy, AUBIN Dominique, JEGO Gisèle (suppléante de VUICHARD Jean-Paul), LEMESLE Patrick (suppléant de PINSON Nadia), LE CHENECHAL Didier, BESNEUX Emile, LEDUC Véronique, GAVAUD Bernard, RIMASSON Alain

POUVOIRS :

LE DIAGON Didier donne pouvoir à LEPAGE Michel
FLACH Jean-Jacques donne pouvoir à HERVE Pascal
CORMIER Jean-Pierre donne pouvoir à GAVAUD Bernard

ABSENTS EXCUSES : THIBURCE Freddy, REBOUX Christian, GUEUTIER Hubert,

M. AUBIN Dominique a été élu secrétaire de séance.

Le Président soumet au vote du conseil communautaire l'approbation du compte rendu du 28 janvier dernier, qui l'approuve à l'unanimité.

Puis le Président rend compte au Conseil communautaire des dernières décisions du Bureau.

☛ Finances – Personnel

- 10-12 - Débat d'Orientation Budgétaire 2010

Le Débat d'orientation Budgétaire est une obligation réglementaire pour les communautés de communes. Au-delà de cette obligation, c'est surtout un moment fort de la vie communautaire pour :

1. faire un bilan de l'activité et présenter à l'assemblée la situation financière
2. tracer les grandes lignes de l'action des années à venir (fonctionnement et investissement) et qui seront concrétisées dès le budget 2010
3. prendre des hypothèses d'évolution et examiner les grands équilibres budgétaires pour les années à venir.
4. donner à chaque conseiller l'occasion de s'informer et de faire valoir son point de vue.

L'intervention de Monsieur JACQ, Trésorier, a permis d'éclairer les conseillers communautaires sur les aspects principaux de la réforme de la fiscalité locale et sur son incidence possible pour l'ACSOR. Il a aussi donné son avis sur l'analyse prospective. L'année 2010 sera une année transitoire et la réforme ne s'appliquera pleinement qu'à compter de 2011. La fiscalité communautaire, basée sur la

Taxe Professionnelle Unique, passera de fait en fiscalité mixte : 1/3 des produits venant de la taxe foncière bâtie des entreprises et de leur valeur ajoutée, les 2/3 provenant du produit des taxes d'habitation qui étaient auparavant perçues par le Conseil général. L'analyse prospective n'amène pas de commentaires particuliers de sa part, étant entendu qu'elle devra être revue en 2011, lorsque la visibilité sera meilleure.

Sur la base des documents remis à l'avance et commentés en séance, ce débat a permis de :

- prendre une orientation pour le taux de la « Cotisation relais ». En 2010, les communautés de communes percevront de l'Etat une « compensation-relais » égale au plus élevé des deux montants : « produit de TP 2009 » ou « base de TP 2010 x taux 2009 ». Les collectivités ont la possibilité de voter un taux relais qui servira au calcul de la part variable de la compensation relais, assise sur le foncier des entreprises. Pour l'ACSOR, le taux actuel est de 13.09 %. Lors du prochain conseil communautaire, il sera proposé de le faire passer à 13.40 % (maximum possible), ce qui rapporterait un produit supplémentaire de 9 000 €.
- s'accorder sur des hypothèses d'évolution des charges générales (+ 2 %), sur les recrutements de personnel et leur coût,
- s'accorder sur le volume d'investissement à engager (cf. documents présentés par les Vice-présidents le 28 janvier 2010 en conseil communautaire) en vérifiant le maintien d'une Capacité d'Autofinancement nette positive sur la période.
- d'adopter le principe de réduire de 5 % le montant global redistribué en 2009 au titre de l'allocation de solidarité et d'augmenter d'autant le montant affecté aux fonds de concours pour les enfants de 0 à 3 ans.

Le budget 2010 présentera deux nouveaux budgets annexes, l'un pour le chantier d'insertion, l'autre pour l'école de musique. Ce dernier budget permettant de définir à l'avance le niveau d'activité de l'école et la subvention d'équilibre.

☞ Le conseil communautaire a pris acte de la tenue de ce Débat d'Orientations Budgétaires et demande la préparation de ces budgets tenant compte de ces orientations.

- 10-13 - Choix d'un cabinet pour mener une étude prospective

Le Président rappelle aux membres du Conseil communautaire les différentes caractéristiques de la consultation relative au choix d'un cabinet pour mener une étude prospective :

Objet du marché : réalisation du projet de territoire définissant les orientations stratégiques de la Communauté de Communes du canton de Guichen

Enveloppe financière prévisionnelle : 40 000 € HT (subvention 50 % contrat de territoire)

Type et forme du marché : Procédure adaptée

Date d'envoi de la consultation : 04 novembre 2009

Date limite de remise des offres : 25 novembre 2009

Critères de sélection :

1. composition de l'équipe (20 %)
2. note méthodologique (30 %)
3. présentation des moyens et des références (25 %)
4. devis détaillé (25 %)

Rappel des éléments de mission des différentes tranches :

Cadrage de l'étude

Présentation du diagnostic

Présentation des orientations

Présentation du plan d'actions

Présentation des fiches actions et des outils d'évaluation

Trois cabinets d'études ont répondu à cette consultation : leurs propositions sont récapitulées dans le tableau ci-joint, qui reprend également le classement de ces offres par les membres de la Commission d'Appel d'Offres, qui proposent au conseil communautaire de retenir le cabinet d'études RESOLUTIONS, pour un montant de 36 960 € HT, pour mener l'étude prospective sur le territoire.

☞ **Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :**

- **retenir le cabinet d'études RESOLUTIONS, pour un montant de 36 960 € HT, pour mener l'étude prospective sur le territoire**
- **solliciter le Conseil Général à hauteur de 50 % au titre du volet 2 du contrat de territoire, pour un montant de 18 480 € HT.**

- 10-14 - Cotisation Mission Locale

Le Président rappelle au Conseil communautaire qu'il a été passé une convention entre la Communauté de communes et la Mission Locale pour l'Emploi. La participation pour l'année 2010 est fixée à 22 562 €, soit 25 447 (nombre d'habitants) x 0.8691 €. Le montant versé en 2009 était de 21 684 €.

Il est proposé au Conseil communautaire de reconduire cette convention avec la Mission Locale au titre de 2010, et de lui verser la somme de 22 562 €. Cette somme sera imputée à l'article 65748.

☞ **Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, approuve cette proposition à l'unanimité.**

- 10-15 - Cotisation au Pays des Vallons de Vilaine

En raison des difficultés passagères de trésorerie rencontrées par le Pays des Vallons de Vilaine en début d'année civile, dus au décalage de versement des subventions, il est proposé au Conseil communautaire d'accepter le paiement d'un acompte de 50 % sur la base de la cotisation 2009, soit 106 714 € X 50 % = 53 357 €, au Pays des Vallons de Vilaine. Le solde réévalué sur la base de la population DGF sera demandé ultérieurement. Cette somme sera imputée à l'article 65748.

Monsieur SIELLER, Président du Pays des Vallons de Vilaine, ne prend pas part au vote.

☞ **Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, approuve cette proposition à l'unanimité.**

- 10-16 - Prime de service et rendement – filière technique – nouvelle base règlementaire

Le décret et l'arrêté du 5 janvier 1972, qui servaient jusqu'à présent de base au versement de la prime de service et de rendement aux ingénieurs, techniciens et contrôleurs territoriaux, ont été abrogés et remplacés par le décret et l'arrêté du 15 décembre 2009 précités.

Date d'effet : 17 décembre 2009

Bénéficiaires : agents titulaires, stagiaires et non titulaires relevant de la filière technique et relevant des cadres d'emploi des contrôleurs de travaux, techniciens et ingénieurs territoriaux.

Conditions d'octroi : exercer des fonctions techniques

Montants :

| <i>Grade</i> | <i>Taux annuel de base</i> | <i>Montant maximum annuel</i> |
|--|----------------------------|-------------------------------|
| Contrôleur | 986 € | 1 972 € |
| Contrôleur principal | 1 289 € | 2 578 € |
| Contrôleur en Chef | 1 349 € | 2 698 € |
| Technicien supérieur | 1 010 € | 2 020 € |
| Technicien supérieur principal | 1 330 € | 2 660 € |
| Ingénieur | 1 659 € | 3 318 € |
| Ingénieur principal | 2 817 € | 5 634 € |
| Ingénieur en chef de classe normale | 2 869 € | 5 738 € |
| Ingénieur en chef de classe exceptionnelle | 5 523 € | 11 046 € |

Le montant individuel de la prime de service et de rendement ne peut excéder le double du taux annuel de base.

Les critères d'attribution individuelle sont fixés par arrêté du Président :

- responsabilités, niveau d'expertise et sujétions spéciales liés à l'emploi occupé
- qualité des services rendus.

Le Président propose au Conseil communautaire de se prononcer sur ces nouvelles bases juridiques de la prime.

☞ **Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, approuve les nouvelles bases juridiques de la prime de service et de rendement à l'unanimité.**

☞ Développement économique

- 10-17 - Démarche vers l'approbation du schéma de zones d'activités

A l'issue de la réunion du 10 février 2010, la commission « Développement économique » propose les hypothèses d'actions suivantes, qui n'ont de valeur que comme simulations budgétaires. Les élus de la commission devront par la suite proposer des priorités d'actions de création, extension et requalification. Ils rappellent le besoin de recruter d'un agent à mi-temps pour le développement économique du territoire.

Hypothèses de travaux et simulations :

| | Schéma de développement des ZA proposé | Plan d'investissement à environ 500 k€/an | Plan d'investissement à environ 750 k€/an |
|---|--|--|--|
| Actions possibles | Actions en lien avec les priorités de développement et des opportunités, effort financier plus irrégulier (rang 1 = 700 k€/an, rang 2 = 1000 k€/an, rang 3 = 1k€/an ?) | 1 ZA en développement et 2 en requalification par tranche (rang1, rang2, rang 3), effort financier est constant, le schéma a permis de déceler les priorités de développement mais évidemment sur un temps plus long | 2 ZA en développement et 2 en requalification par tranche (rang1, rang2, rang 3), effort financier est constant, enseignement du schéma est aussi important, plus régulier en restant ambitieux mais les capacités financières de l'ACSOR le permettront-elles ? |
| Les bémols | Acquisition foncière manquante | Acquisition foncière manquante | Acquisition foncière manquante |
| Rappel actions de rang 1 sous 1 à 4 ans | ZA les landes : services mutualisés et signalétique, ZA le Maffay (BDC) : requalification de l'existant et développement de nouveaux secteurs, ZA de Baulon : création, ZA les 3 près (Laillé) : signalétique | Requalification de type Bretagne Qualiparc : ZA les corbières (Goven) et ZA les Grées Madame (Guichen) Développement de nouveaux secteurs : ZA les bignons (Guignen) | Requalification de type Bretagne Qualiparc : ZA les corbières (Goven) et ZA les Grées Madame (Guichen) Développement de nouveaux secteurs : ZA les bignons (guignen), ZA le Maffay (BDC) pour une 1ere tranche |
| Rappel actions de rang 2 sous 5 à 7 ans | ZA les corbières (Goven) : requalification, ZA les landes : requalification de l'existant et développement de nouveaux secteurs, ZA la touche (BDC) : signalétique et développement de nouveaux secteurs, ZA bout de Lande (Claude Léger - Laillé) : signalétique, ZA les bignons (Guignen) : développement de nouveaux secteurs | Requalification de type Bretagne Qualiparc : ZA les landes et ZA bout de lande (Claude Léger – Laillé) Développement de nouveaux secteurs : ZA le Maffay (BDC) | Requalification de type Bretagne Qualiparc : ZA les landes et ZA bout de lande (Claude Léger – Laillé) Développement de nouveaux secteurs : ZA le Maffay 2 ^{nde} tranche (BDC), ZA de Baulon, ZA la touche (BDC) |
| Rappel actions de rang 3 sous 8 à 10 ans | ZA les corbières (Goven) : signalétique | Requalification de type Bretagne Qualiparc : ZA le Maffay (partie existante – BDC) et ZA les bignons (partie existante – Guignen) Développement de nouveaux secteurs : ZA la touche (BDC), ZA de Baulon | Requalification de type Bretagne Qualiparc : ZA le Maffay (partie existante – BDC) et ZA les bignons (partie existante – Guignen) Développement de nouveaux secteurs : ZA les landes, ZA les corbières (Goven) |

Précisions et difficultés à surmonter :

| ZAE | Surface actuelle | | Surface nouvelle à aménager | | Chiffrage travaux | Facteurs de blocage |
|------------------------|------------------|-----------------|-----------------------------|-----------------|---|--|
| | Globale | Dont disponible | MT (2-5 ans) | LT (5 – 10 ans) | | |
| Proximité | 15 ha | 8 ha | 20 ha | 2 ha | | |
| La Touche (BDC) | 5 ha | | 5 ha | | 600 000 € | Pas de maîtrise foncière – recul nécessaire par rapport à la voie qui rendra des terrains inconstructibles |
| Les Bignons (Guignen) | 10 ha | 8 ha | 10 ha | | 90 000 € requalification Qualiparc sur existant 1 000 000 € sur les surfaces actuelles disponibles | Pas d'acheteur potentiel pour la zone actuelle – pas de maîtrise foncière des terrains de la future ZAE Pas de montant de travaux budgété sur le futur zonage |
| Baulon | | | 5 ha | | 500 000 € | Pas de saisine officielle de l'ACSOR : aucun élément sauf surface potentielle Pas de visibilité au niveau urbanistique et foncier |
| Goven (Le Bois Martin) | | | | 2 ha | 300 000 € | Pas de saisine officielle de l'ACSOR : aucun élément sauf surface potentielle Pas de visibilité au niveau urbanistique et foncier |
| Equilibre | 126 ha | 0.8 ha | 25 ha | 10 ha | | |
| Maffay (BDC) | 15 ha | | 15 ha | | 60 000 € Requalification Qualiparc sur existant 1 020 000 € Nouveaux secteurs | <ul style="list-style-type: none"> o quelle politique de réserves foncières ? o quel échange de terrains possibles par rapport au passage de l'oléoduc ? o quel prix de vente à fixer, compte-tenu du raccordement au réseau d'eaux usées ? |
| Les 3 Prés (Laillé) | 14 ha | 0.8 ha | | | 5 000 € | signalétique |
| Corbières (Goven) | 16 ha | | | | 120 000 € 300 000 € nouveaux secteurs | Etude Qualiparc de requalification ? |
| Les Landes (Guichen) | 70 ha | | 10 ha | 10 ha | 1 000 000 € nouveaux secteurs 100 000 € travaux impasse Laënnec | Quel procédé d'acquisition foncière ? |
| Bout de Lande (Laillé) | 11 ha | | | | | |

Les élus du bureau proposent au Conseil communautaire de retenir les principes suivants :

- effort financier annuel d'environ 500 000 €
- recrutement d'un chargé de développement économique à mi-temps

Les préconisations qui suivent serviront d'axes de travail pour les membres de la commission « développement économique » :

- viabilisation des zones par tranches
- pragmatisme dans la fixation du prix de vente, en fonction du coût de revient, des prix du marché et dans le souci de développer l'emploi
- travail de la commission « développement économique » sur l'hypothèse d'implantation de « bâtiments en blanc »

Le Président propose au Conseil communautaire de se prononcer sur le principe d'un effort financier annuel estimé à 500 000 €, destiné au financement de travaux de création, développement et requalification des zones d'activités

☞ **Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, (2 abstentions – 34 pour), retient le principe d'un effort financier annuel estimé à 500 000 €, destiné au financement de travaux de création, développement et requalification des zones d'activités**

Puis le Président propose au Conseil communautaire de se prononcer sur le principe de recruter un chargé de développement économique à mi-temps, à compter de l'été 2010.

☞ **Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, (2 abstentions – 34 pour), retient le principe de recruter un chargé de développement économique à mi-temps, à compter de l'été 2010.**

- 10-18 - Avenant au contrat de Pays

Comme suite à la proposition d'amendement sur le volet économique du contrat de pays révisé, accepté par la Région, il a été demandé une nouvelle délibération aux deux communautés de communes.

Exposé des motifs :

Lors de sa séance du 21 octobre 2009, le Conseil communautaire a adopté la révision du contrat de pays régional telle qu'elle lui était proposé.

Pour rappel, la stratégie du contrat de pays est celle de l'expérimentation du développement durable dans l'accueil des populations et le développement des activités économiques, au regard du contexte local : pour accueillir de nouvelles population tout en conservant la qualité de vie et les paysages qui font la force de notre territoire, il est nécessaire de penser le développement autrement. La taille du Pays est un atout pour mettre en œuvre des actions innovantes.

La dotation régionale du contrat de pays des vallons de Vilaine a été fixée à 2.597.430 €, réparti entre plusieurs enveloppes :

- Enveloppe n°1, hors contrat : intervention de la Région au titre de ses propres politiques (lycées, infrastructures de transport...)
- Enveloppe n°2 : projets codécidés entre la Région et le Pays des vallons de Vilaine (1.478.669 €)
- Enveloppe n°3 : « structurant local » (369.667 €)
- Enveloppe ingénierie : financement des capacités de réflexion, d'analyse et d'accompagnement des projets de l'association du Pays des vallons de Vilaine (749.094 € pour la durée du contrat, plafonnée à 124.849 € par an)

En outre, une dotation supplémentaire de 251.106 € est venue s'ajouter en 2009 ; elle est dédiée au financement des projets numériques (études, usages, infrastructures telles que la pose de fourreaux d'attente).

Le contrat de pays révisé comporte un volet économique, concernant en particulier la réalisation d'un certain nombre de parcs d'activités. A ce titre, il est aujourd'hui présenté aux deux communautés de communes un amendement, proposé par le pays et accepté par les élus de la Région, lors de la session du 16 janvier 2010, prenant en compte la réalisation d'un schéma de développement des zones d'activités.

Il est donc proposé au conseil communautaire d'approuver la révision du contrat de pays avec sa proposition d'amendement sur le volet économique.

☞ **Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, approuve cette proposition à l'unanimité.**

- 10-19 - Zone d'activités « Le Maffay » à Bourg des Comptes : prolongation de délais pour la société COLAS

Pour mémoire, la société COLAS a souhaité acheter un terrain sur la zone d'activité du Maffay à Bourg des Comptes, pour l'installation d'une centrale d'enrobé à froid. Cette installation nécessitant une autorisation préfectorale d'exploitation, il a été décidé entre la société et la communauté de communes du canton de Guichen de signer une promesse d'achat, comprenant des clauses suspensives.

Etant donné que la société COLAS va bientôt obtenir l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploitation dont la date prévisionnelle de délivrance serait fin mars 2010, elle souhaiterait un nouvel avenant de prorogation du compromis de vente, pour la réalisation des conditions suspensives, dont les délais seraient les suivants :

- obtention de l'arrêté préfectoral : au plus tard le 15 avril 2010
- obtention du permis de construire : au plus tard le 15 octobre 2010 soit un permis définitif le 15 janvier 2011
- réitération au plus tard fin janvier 2011

Un rendez-vous entre la société COLAS et Monsieur APPERE, avec les Vice-présidents concernés, Messieurs DANO et THIBURCE, sera organisé prochainement.

Il est proposé au Conseil communautaire de se prononcer sur ces nouveaux délais pour la société COLAS.

☞ **Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, approuve ces nouveaux délais à l'unanimité.**

☞ **Développement touristique, Habitat, Transport à la demande**

- 10-20 - Cotation au Pays d'Accueil Touristique des Portes de Bretagne

Le Président propose au Conseil communautaire d'accepter le paiement d'un acompte de 50 % sur la base de 1 € / habitant (population DGF), de la cotation au Pays d'Accueil Touristique des Portes de Bretagne, auquel adhère la communauté de communes du canton de Guichen, soit la somme de 13 081.50 €. Cette somme sera imputée à l'article 65748.

Un rendez-vous entre le Président du Pays d'Accueil Touristique et Monsieur APPERE, Monsieur DANO, Vice-président en charge du développement touristique ainsi que les délégués au PATPB, sera organisé prochainement.

☞ **Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, approuve cette proposition à l'unanimité.**

- 10-21 - Demande de subvention au titre de la Dotation de Développement Rural pour les travaux d'aménagement du site touristique de la Courbe

Le Président propose au Conseil communautaire de déposer auprès des services de l'Etat un dossier de demande de subvention pour les travaux d'aménagement du site de la Courbe à Bourg des Comptes, au titre de la Dotation de Développement Rural, pour la première part. Cette dernière vise à financer de projets de développement économique et social ou des actions en faveur des espaces naturels ouvrant des perspectives réelles de création d'emplois ou d'augmentation de la richesse fiscale, sur le territoire de l'établissement public de coopération intercommunale considérée.

Rappel du plan de financement :

| Dépenses | Postes | Montant HT |
|--------------|--------------------|------------|
| | | TF + TC 1 |
| | Maîtrise d'œuvre | 92 311,31 |
| | Place de la courbe | 100 000,00 |
| | Travaux | 642 961,25 |
| Total | 835 272,56 | |

| Recettes | Postes | Montant HT |
|----------|-----------------------------|-------------------|
| | Contrat Pays (20 %) | 160 000,00 |
| | Contrat Territoire (40.5 %) | 360 686.00 |
| | ACSOR | 167 054.56 |
| | Commune | 60 000,00 |
| | DDR (10.47 %) | 87 532.00 |
| | Total | 835 272,56 |

Il est proposé au Conseil communautaire de délibérer pour

- approuver ce dossier de demande de subvention
- approuver le plan de financement
- solliciter de l'Etat une subvention au titre de la DDR, pour un montant de 87 532 €.

☛ **Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, approuve ces propositions à l'unanimité.**

- 10-22 - Demande de subvention au titre de la Dotation de Développement Rural pour les travaux d'aménagement de la Mare aux Mortiers à Saint Senoux

Le Président propose au Conseil communautaire de déposer auprès des services de l'Etat un dossier de demande de subvention pour les travaux d'aménagement de la Mare aux mortiers à Saint-Senoux, au titre de la Dotation de Développement Rural, pour la première part. Cette dernière vise à financer de projets de développement économique et social ou des actions en faveur des espaces naturels ouvrant des perspectives réelles de création d'emplois ou d'augmentation de la richesse fiscale, sur le territoire de l'établissement public de coopération intercommunale considérée.

Rappel du plan de financement :

| Dépenses | Postes | Montant HT |
|----------|------------------|------------------|
| | Maîtrise d'œuvre | 6 372.34 |
| | Travaux | 64 700.00 |
| | Total | 71 072.34 |

| Recettes | Postes | Montant HT |
|----------|--------------------|------------------|
| | Contrat Pays | 19.500,00 |
| | Contrat Territoire | 25 000.00 |
| | ACSOR | 14 215.34 |
| | DDR (17.38 %) | 12 357.00 |
| | Total | 71 072.34 |

Il est proposé au Conseil communautaire de délibérer pour

- approuver ce dossier de demande de subvention
- approuver le plan de financement
- solliciter de l'Etat une subvention au titre de la DDR, pour un montant de 12 357 €.

☛ **Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, approuve ces propositions à l'unanimité.**

☛ Environnement

- 10-23 - Demande de subvention au titre de la Dotation de Développement Rural pour les travaux d'aménagement de la Maison pédagogique sur les énergies au Moulin du Ritoir

Le Président propose au Conseil communautaire de déposer auprès des services de l'Etat un dossier de demande de subvention pour les travaux d'aménagement de la Maison pédagogique sur les énergies au Moulin du Ritoir à Lassy, au titre de la Dotation de Développement Rural, pour la première part. Cette dernière vise à financer de projets de développement économique et social ou des actions en faveur des espaces naturels ouvrant des perspectives réelles de création d'emplois ou d'augmentation de la richesse fiscale, sur le territoire de l'établissement public de coopération intercommunale considérée.

Rappel du plan de financement :

DEPENSES

| | Coûts € HT |
|---|---------------------|
| Bâtiments | 223 313 |
| Production d'énergie | 78 346 |
| Muséographie parcours et bâtiments | 124 272 |
| Maîtrise d'œuvre (14.5%) | 61 760 |
| Etude faisabilité énergétique | 2 300 |
| Accès chemin personnes à mobilité réduite | 35 000 |
| TOTAL HT | 524 991 € HT |

RECETTES

| FINANCEUR | Montant (€ HT) | % total |
|-------------------------------------|----------------|--------------|
| Région (Contrat de Pays) | 86 000 | 16 |
| Département (Contrat de Territoire) | 125 646 | 24 |
| Département (CEPE) | 25 000 | 5 |
| ADEME – études énergétiques | 1 900 | 7 |
| - travaux | 33 547 | |
| Etat (DDR) | 147 900 | 28 |
| ACSOR (autofinancement) | 104 998 | 20 |
| TOTAL HT | 524 991 | 100 % |

Il est proposé au Conseil communautaire de délibérer pour

- approuver ce dossier de demande de subvention
- approuver le plan de financement
- solliciter de l'Etat une subvention au titre de la DDR, pour un montant de 147 900 €.

☛ **Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, approuve ces propositions à l'unanimité.**